

Décision

Générale

colonial

Décision n° 65-400-1930 chargeant M. Descamps, chef des Bureaux du Secrétariat général, de la passation du Service des bureaux des finances et du matériel.

n° 65-400-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 mars 1930

Numéro JO
n° 400 du 31/03/1930

Date du numéro
31 mars 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le départ en congé de M. Kresser, chef de bureau des Secrétariats généraux : Vu l'indisponibilité de M. Collat, sous-chef de bureau des Secrétariats généraux

Vu les nécessités du service,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Descamps, administrateur de 1er classe des colonies, chef des bureaux du secrétariat général, est chargé de la passation du service des bureaux des finances et du matériel. M. Descamps assurera la direction du bureau des finances à compter du départ de M. Kresser jusqu'au rétablissement de M. Collat. Il chargera M. Bessières, commis principal de classe exceptionnelle, de la Signature des pièces comptables. M. Bessières signera : « Pour le Chef du bureau des finances et par ordre, »

Art. 2

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Chabon-Baissac.